



Lettre d'information 2017-2018

Il est rappelé que le Championnat Départemental Interclubs est une compétition à caractère amateur.

1	POURQUOI UN NOUVEAU REGLEMENT ?	2
2	METHODE	2
3	ORIENTATIONS	2
4	PRINCIPALES EVOLUTIONS	3
4.1	POINTS	3
4.2	MOUVEMENTS DE JOUEURS	3
4.3	PHASE FINALE	3
4.4	VALEUR D'UNE EQUIPE	3
4.5	CATEGORIES D'AGE	3
4.6	EQUIVALENCE DES JOURNEES ENTRE LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL, REGIONAL ET NATIONAL	4
4.7	CALENDRIER	4
5	SUGGESTIONS ET REMARQUES	4

1 POURQUOI UN NOUVEAU REGLEMENT ?

Les échanges avec les clubs du département 75 au cours de la saison écoulée ont laissé transparaître un besoin de faire évoluer le règlement sur de nombreux points.

En se basant sur le règlement utilisé jusque là à l'échelle régionale, puis en l'adaptant en fonction des contraintes d'une compétition à l'échelle départementale, nous avons cherché à répondre aux demandes et suggestions collectées au fil des mois. Notre objectif a en conséquence été de lever les ambiguïtés, proposer de nouvelles règles plus adaptées et justes, prévenir les possibles abus, mais aussi conserver la souplesse nécessaire pour le bon déroulement de la compétition en fonction des contraintes de tous.

2 METHODE

Dans l'optique de donner naissance au nouveau règlement de la saison 2017-2018, plusieurs réunions de travail ont eu lieu au cours des derniers mois avec des représentants de différents clubs du département 75 :

- Alexis Charrière (Who's Bad)
- Anne Touze (AC15)
- Cécile Soullignac (ESC11)
- Claire Carli (Stade Français)
- Claire Sinouet (ESC11)
- Fabien Deshommes (Championnet Sports)
- Fabio Borghi (CPS10)
- François Coulon (CPS10)
- Karine Bé (LinNam)
- Renaud Agnasse (APSAP)

Dans l'optique de proposer des solutions adoptées à tous les profils, des clubs de toutes tailles et ambitions ont donc été impliqués dans la réflexion et la rédaction du document.

Rédigé et ajusté progressivement, le document en question a été soumis à la Commission Départementale des Interclubs, laquelle a validé en ce début de mois de septembre la version finale diffusée auprès des clubs.

3 ORIENTATIONS

Lors de la rédaction du présent règlement pour la saison 2017-2018, le groupe de travail a cherché à respecter certaines orientations :

- L'Interclubs Départemental, s'il est un championnat amateur, reste toutefois un tremplin afin d'accéder à l'Interclubs Régional en sa qualité de compétition de référence. Il est donc important de se conformer aux valeurs de la FFBAD et d'être au plus proche des règlements des divisions supérieures. Ainsi, avoir choisi pour base de travail le règlement régional permet d'apporter une certaine continuité tout en offrant la possibilité aux plus petites équipes de découvrir la compétition à leur rythme.
- La convivialité reste un aspect important du sport, fixer des règles précises permet ainsi un déroulement plus sain des compétitions, quelles que ce soit leurs formes. Un règlement simplifié mais toujours détaillé ainsi qu'une communication en amont des échéances doit permettre de simplifier le déroulement des championnats tout au long de la saison.
- L'Interclubs restant une compétition par équipe, nous avons cherché à favoriser la cohésion de ces dernières en encadrant au mieux les mouvements de joueurs et joueuses ayant pu ponctuellement déséquilibrer des poules ou influencer les résultats de certaines rencontres. Ceci en conservant une certaine flexibilité afin de répondre aux contraintes horaires et de disponibilité des compétiteurs.
- Le règlement doit satisfaire les clubs de toutes tailles et profil, les différents choix et compromis ont donc été réalisés de manière collégiale.
- Afin d'encourager la mixité au sein des clubs, et donc favoriser l'intégration des joueuses en compétition, nous avons cherché à ouvrir un peu plus l'Interclubs féminin aux débutantes en limitant le classement maximum accepté et augmentant le nombre de matchs.
- Pour l'Interclubs masculin, celui-ci ayant plutôt vocation à permettre aux hommes parfois en surnombre dans les clubs de participer à une compétition malgré le fait que les équipes mixtes soient engorgées, la limitation de classement choisie est quant à elle moins restrictive.

4 PRINCIPALES EVOLUTIONS

4.1 Points

Les points obtenus par une équipe lors d'une rencontre évoluent et sont désormais les suivants :

- Victoire : + 4 points
- Nul : + 2 points
- Défaite : 0 point
- Forfait de l'équipe : -3 point
- Bonus offensif ou défensif : +1 point

Les points rapportés par une victoire et un match nul évoluent dans l'optique d'uniformiser le calcul des classements avec celui appliqué dans les divisions régionales et nationales. Ce nouveau mode de calcul permet également de minimiser l'impact des bonus offensifs ou défensifs sur les classements ainsi que les sanctions.

4.2 Mouvements de joueurs

Les règles de participation aux phases finales ont été renforcées dans l'optique qu'un joueur ou une joueuse ne puisse :

- Jouer dans plusieurs équipes
- Renforcer une équipe de niveau inférieur alors qu'il/elle a essentiellement joué dans des équipes de niveau supérieur

Encadrer les mouvements de joueurs durant cette phase a pour but de conserver au maximum la notion d'esprit d'équipe et éviter qu'un club ne renforce une équipe de manière abusive, tout en laissant une certaine marge de manœuvre au capitaine pour combler de possibles absences dans son effectif.

4.3 Phase finale

Les règles spécifiant les équipes concernées par les Play-Offs et barrages, qu'ils soient de montée ou descente, sont désormais énoncées dès l'entame de la saison. De manière générale, outre quelques spécificités (PO sur un week-end unique en D1, etc...) l'idée a été d'uniformiser au maximum les règles au sein des quatre divisions de l'Interclubs Départemental, à savoir :

- Faire monter le premier d'une poule
- Faire descendre le dernier d'une poule
- Faire jouer des barrages de montée aux deuxièmes de poules
- Faire jouer des barrages de descente aux avant-derniers de poules

Dans l'optique de pouvoir généraliser ces règles à toutes les divisions, du fait que la D2 comporte deux poules et la D3 quatre poules, il a en conséquence été nécessaire d'impliquer plus d'équipes de D2 dans les barrages que dans les autres divisions.

Le format proposé pour les barrages permet, suite au passage en poules de 6, d'ajouter des rencontres aux équipes qualifiées. Ainsi dans une saison les équipes vont jouer entre 10 et 13 rencontres au total. Enfin les rencontres des barrages se déroulent sur les créneaux réguliers des clubs dans la continuité de ce qui se fait en phase de poule.

4.4 Valeur d'une équipe

Le mode de calcul pour la valeur d'une équipe lors d'une rencontre donnée est désormais réalisé sous la forme d'une moyenne de la valeur de tous les joueurs alignés à cette occasion. Par ailleurs, la valeur d'un joueur à prendre en compte n'est plus désormais celle correspondant à son meilleur classement, mais pour chaque match joué celle de la catégorie dans laquelle il a été aligné.

L'utilisation d'une telle moyenne permet ainsi de prendre une valeur plus juste de l'équipe alignée lors d'une rencontre, mais aussi de faciliter la comparaison entre une équipe alignée en D1 où 8 matchs sont joués au lieu de 7 en D2, D3 et D4.

4.5 Catégories d'âge

Les joueurs de la catégorie dite « Minimes » sont désormais autorisés à participer aux Interclubs Départemental Mixte. Le nombre de tournois pour les jeunes de cette catégorie d'âge étant encore trop restreint, leur permettre de

Comité 75 | Championnat Départemental Interclubs Mixte – Lettre d'information

participer à l'Interclubs Départemental devrait leur offrir de meilleures chances de progresser, emmagasiner de l'expérience et faire évoluer leur classement tout au long de la saison.

Un bilan sur ce point sera réalisé en fin de saison afin de vérifier la pertinence de cette évolution.

4.6 Equivalence des journées entre les championnats Départemental, Régional et National

Un tableau est désormais fourni dans l'optique de présenter de manière concise l'équivalence entre les journées des Interclubs Nationaux, Régionaux et Départementaux. Il a en effet été décidé qu'un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à une seule rencontre lors d'une même journée, ceci afin d'éviter les abus dans les mouvements de joueurs en fonction des semaines lors desquelles les matchs d'une division se déroulent.

4.7 Calendrier

Un calendrier est fourni dès l'entame de la saison afin de spécifier les semaines lors desquelles les journées d'Interclubs Départemental doivent se dérouler. Lors des phases aller et retour, une à deux semaines ont été prévues pour les éventuels matchs reportés.

Les dates non autorisées pour les rencontres y figurent également afin d'éviter des reports facilement identifiables : jours ou week-end fériés, vacances scolaires et week-ends des championnats départementaux.

5 SUGGESTIONS ET REMARQUES

Nous encourageons toutes les personnes souhaitant apporter leur contribution à ne pas hésiter à nous remonter d'éventuelles suggestions, remarques ou critiques dans l'optique de continuer à faire évoluer et améliorer le présent règlement lors des saisons à venir. Pour rappel, voici l'adresse à utiliser : interclubs@codep75.org.

Dans cette optique, il sera toutefois important de garder en tête que le règlement doit rester adapté au plus grand nombre et ne pas satisfaire uniquement certains profils de clubs.